



# Protégez vos données des cyber-attaques





# Ne soyez pas **victime** d'un cyber-criminel

En tant que chef d'entreprise ou travailleur indépendant, les outils informatiques (emails, stockage de données, serveurs informatiques, internet, etc.) occupent une place importante dans votre activité professionnelle. Ils facilitent votre activité et représentent une source importante de données souvent sensibles et qui doivent être protégées.

Des termes comme cyber-attaque, phishing, ransomware, cheval de Troie, malware, spyware ou autre dark web ne vous sont probablement pas inconnus. Ils représentent une menace concrète sur votre activité liée à la « **cyber-criminalité** ».

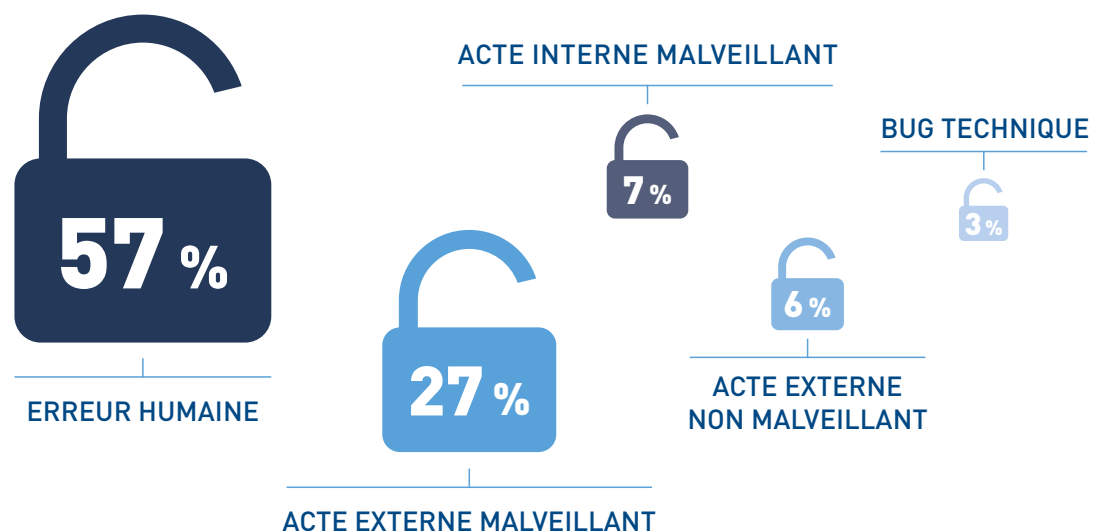
## Que faire si vous vous retrouvez dans une des situations suivantes ?

Une fuite de données personnelles et de données confidentielles, un piratage de votre système de paiement, un cryptage de toutes vos données essentielles à votre activité, ou encore une erreur d'un de vos salariés qui diffuse des données protégées aux mauvais destinataires...

En matière de cyber-criminalité, vous représentez une cible idéale, quel que soit votre domaine d'activité ou votre taille, ce que vous disposez comme information et données fait l'objet de nombreuses convoitises.

Vous l'aurez compris, pour le bon fonctionnement de votre métier, il s'agira de **tout mettre en œuvre pour prévenir ce type d'attaques**.

## Violations de données Rapport annuel CNPD 2018



## Les risques encourus

---



**La perte totale de données** (ex : devis, factures, commandes, données clients ...)



**La divulgation de données confidentielles** (ex : dossiers médicaux de patients, coordonnées bancaires de clients ...)



**L'interruption d'activité** et donc **la perte de revenu** (ex : accès interrompus des serveurs informatiques)



**De lourdes sanctions financières** en cas de non-respect de la réglementation sur la protection des données. Pour toute atteinte à des données à caractère personnel, chaque entreprise est tenue d'informer les autorités administratives compétentes et les personnes physiques concernées, par exemple, les clients.

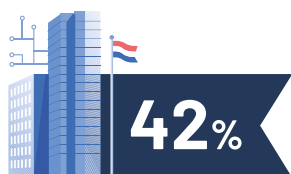


Mon laptop a été volé dans mon cabinet. Il contient des dossiers médicaux de plus de 800 clients dont certains sont des personnalités connues. Je suis très inquiète des conséquences que cet incident peut avoir sur ma réputation.

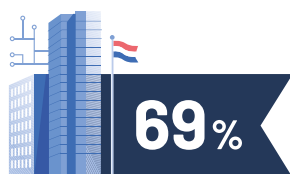
Mon ordinateur a été piraté. Toutes mes données opérationnelles comme mes plans, devis, bons de commande, factures ont été cryptées. Le cyber-criminel me demande une rançon de 5.000 \$ en Bitcoins pour recevoir une clé qui décryptera mes données. Je risque de perdre un chantier important en cours.



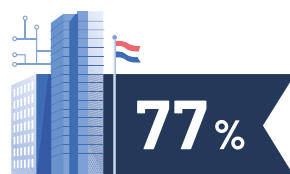
En tant que leader de l'assurance au Luxembourg, Foyer Assurances en collaboration avec le Ministère de l'Économie, a mené une **étude de marché** concernant vos préoccupations et besoins en tant que PME et indépendants. En voici quelques faits marquants :



des entreprises interrogées ont déjà été victimes ou menacées d'une cyber-attaque



des entreprises se disent préoccupées par les cyber-risques



sont conscientes des attaques dont elles peuvent potentiellement être victimes



plus d'une entreprise sur 2 est concernée par le vol de données sensibles

### POURQUOI S'ASSURER ?

- ✓ Pour **réagir vite** en cas de violation
- ✓ Pour **assurer la continuité de votre activité**
- ✓ Pour **être assisté par des professionnels**. Vous pouvez vous reposer sur leurs compétences pour vous concentrer sur la reprise de votre activité.
- ✓ Pour bénéficier d'une protection afin de **répondre aux nouvelles obligations réglementaires sur la protection des données**
- ✓ Pour **défendre votre réputation** en limitant les impacts négatifs d'une attaque et préserver au mieux la confiance de vos clients



Le serveur de ma société de vente en ligne a été attaqué, ça fait plusieurs jours qu'on ne peut plus rien vendre. Les conséquences sur mon chiffre d'affaires sont catastrophiques. Si je ne trouve pas une solution rapidement, je risque de tomber en faillite...

Ma banque vient de me signaler que mon terminal de paiement a été piraté par un malware un jour de grande fréquentation. Plusieurs centaines de coordonnées bancaires de mes clients sont à portée de cyber-criminels. Que dois-je faire ?



# La solution Foyer - cyber pro

Elle est destinée aux indépendants et PME de moins de 10 millions d'EUR de chiffre d'affaires. L'offre comprend bien entendu un **volet assurance** mais surtout un **volet assistance** visant à accompagner le client dans des situations d'urgence.



## FOYER VOUS ASSISTE DANS LA GESTION DE CRISE ET PREND EN CHARGE :

- ✓ **L'identification** et la confirmation de la nature du problème
- ✓ **Le conseil** sur les actions / déclarations à mener
- ✓ **L'analyse** de la gravité de la menace
- ✓ **La notification** aux victimes
- ✓ **La négociation** avec le cyber-criminel
- ✓ **La suppression** du virus
- ✓ **La veille internet** relative aux données volées

La gestion d'un incident numérique nécessite réactivité, accompagnement et expertise. C'est pourquoi Foyer s'est associé à des partenaires capables de répondre à ces enjeux.

ASSISTANCE 24H/24 ET 7J/7 :  437 43 3100



## FOYER COUVRE LES DOMMAGES SUBIS PAR VOTRE ENTREPRISE ET/OU CAUSÉS À DES TIERS :

- ✓ L'ensemble des frais engagés pour **investiguer et remédier** à la menace
- ✓ Les **pertes de marge** brute consécutives
- ✓ Les frais engagés pour **continuer l'activité**
- ✓ Les frais mis à charge de l'assuré par les **opérateurs de carte bancaire**
- ✓ Les frais **d'enquête** à charge de l'assuré par la CNPD (Commission Nationale pour la Protection des Données)
- ✓ Les **réclamations** des tiers lésés (usagers et/ou banques)
- ✓ Les frais engagés pour **reconstruire la réputation**
- ✓ La **Responsabilité Civile** non contractuelle
- ✓ La Responsabilité Civile liée au **contenu d'un site internet**



Calculez votre risque en ligne sur le site du Ministère de l'Économie en répondant au questionnaire d'évaluation cyber-sécurité et bénéficiez d'**une remise de 10 %** sur votre assurance (<https://startup.cases.lu/>)

**Vous souhaitez couvrir votre entreprise contre ces risques ?**

**Contactez sans plus attendre votre agent Foyer ou rendez-vous sur [foyer.lu](https://www.foyer.lu) dans la rubrique Professionnel.**





Einfach fir lech do

**Foyer Assurances S.A.**

12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange  
R.C.S. Luxembourg B34237

**T. 437 43 44**  
[www.foyer.lu](http://www.foyer.lu)